

Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



Après quarante ans, les politiques de langue officielle au Canada, JEDWAB, Jack, et Rodrigue LANDRY (dir.) (2011).
Montréal, McGill-Queen's University Press, 245 p. ISBN
9781553392798

Martin Normand

Numéro 3, 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1016692ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1016692ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian
Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Normand, M. (2013). Compte rendu de [*Après quarante ans, les politiques de langue officielle au Canada*, JEDWAB, Jack, et Rodrigue LANDRY (dir.) (2011). Montréal, McGill-Queen's University Press, 245 p. ISBN 9781553392798]. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (3), 175–178. <https://doi.org/10.7202/1016692ar>

Tous droits réservés © Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



Compte rendu

Après quarante ans, les politiques de langue officielle au Canada

JEDWAB, Jack, et Rodrigue LANDRY (dir.) (2011).
Montréal, McGill-Queen's University Press, 245 p.
ISBN 9781553392798

Par Martin Normand

Doctorant en science politique, Université de Montréal

L'environnement linguistique au Canada a bien changé depuis 1969. Du moins, c'est ce qu'ont cherché à démontrer Rodrigue Landry et Jack Jedwab en dirigeant le collectif bilingue *Après quarante ans, les politiques de langue officielle au Canada [sic]* (en anglais, *Life After Forty: Official Languages Policy in Canada*). Bien connus pour leurs travaux sur les communautés linguistiques en situation minoritaire du Canada, les deux chercheurs ont rassemblé dans cet ouvrage des textes d'autres spécialistes de la question issus de disciplines variées ainsi que d'acteurs ayant pris part aux débats passés et actuels. En puisant dans la démoulinguistique et la sociolinguistique, le droit, l'histoire et les politiques publiques, les deux directeurs soulignent que les contributions à l'ouvrage « portent sur l'évolution de la *Loi sur les langues officielles*, permettent d'évaluer l'état des communautés de langue officielle en situation minoritaire, établissent les défis toujours actuels liés à la valorisation de la dualité linguistique et offrent des suggestions pour consolider la position du français et des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada » (p. 10). Certes, le menu de cet ouvrage collectif est ambitieux et alléchant. Or, il nous laisse plutôt en appétit.

Plutôt que de revenir sur les chapitres dans l'ordre où ils sont présentés, il apparaît plus porteur de les rassembler sous leurs parapluies disciplinaires. Il y a lieu de rassembler sous l'étiquette de la sociolinguistique les contributions de Jean-Pierre Corbeil sur l'information démoulinguistique telle que colligée par les recensements canadiens, de Rodrigue Landry sur

l'apport de la *Loi sur les langues officielles* à l'autonomie culturelle des communautés francophones en situation minoritaire, de Jack Jedwab sur les perceptions qu'a la population canadienne à l'égard du bilinguisme et de Diane Gérin-Lajoie sur le rapport à l'identité bilingue dans les institutions d'enseignement. Corbeil et Jedwab travaillent tous les deux à partir des données de Statistique Canada. Pour Corbeil, si les recensements ne sont pas des outils parfaits, ils permettent néanmoins de tracer une cartographie utile de l'espace linguistique et de rendre compte d'une réalité aux multiples contours. Comme les préoccupations relatives à cet espace et à cette réalité ont évolué, les questions du recensement ont évolué avec le temps, notamment pour mesurer la vitalité des communautés linguistiques ou encore pour rendre compte de leur diversité. Pour Jedwab, ces données étudiées parallèlement à des données tirées de sondages illustrent qu'il y a un écart important entre le soutien populaire au bilinguisme et la connaissance effective des deux langues officielles. Malgré tout, cette observation n'empêche pas de faire du bilinguisme une valeur canadienne fondamentale dans le discours public. Les deux autres textes empruntent une méthodologie bien différente. Gérin-Lajoie a mené des études ethnographiques dans deux écoles secondaires pour constater la présence grandissante d'un rapport à l'identité qui s'articule autour du bilinguisme, ce que les institutions ont du mal à saisir et à valoriser, particulièrement dans le cas des écoles de la minorité francophone qui ont pour mandat de promouvoir la langue française et l'identité francophone. Finalement, Landry propose un essai plus normatif pour voir comment la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* peut contribuer à la vitalité linguistique et conclut que le gouvernement fédéral se doit d'innover s'il veut remplir effectivement ses obligations à l'égard des communautés linguistiques minoritaires.

Il y a aussi une certaine parenté entre les textes qui relèvent du droit linguistique et de l'histoire des institutions : celui de Marc Tremblay sur la façon dont ont été remplis les objectifs de la Commission Laurendeau-Dunton, celui de Pierre Foucher sur l'évolution des diverses composantes des lois linguistiques, celui de Serge Rousselle sur la dimension collective des droits individuels et celui de Matthew Hayday sur l'impact du fédéralisme sur la mise en œuvre des obligations linguistiques. Bien que leurs points de départ soient différents, le message des trois juristes se résume à l'idée voulant que les principes évoqués dans la loi de 1969 étaient bien insuffisants et qu'une mise à jour a été rendue nécessaire par l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982. La loi de 1988 révisé de façon importante certains éléments du régime linguistique canadien, mais les dispositions qui se retrouvent dans cette nouvelle mouture de la loi se doivent de continuer à évoluer pour bien répondre aux attentes et aux besoins des communautés francophones minoritaires. Hayday s'engage un peu dans la même voie en soulignant que certaines institutions fédérales ont elles aussi évolué, notamment le Commissariat aux langues officielles ou encore les ministères qui prennent en charge la mise en œuvre de programmes destinés aux minorités linguistiques, comme celui en matière d'éducation.

Les dernières contributions relèvent des politiques publiques. Claude Couture et Donald Ipperciel discutent des impacts de la recherche sur les enjeux juridiques et démographiques de la francophonie minoritaire. Ils proposent deux conclusions. D'abord, que la fonction publique néglige l'expertise universitaire lors de l'élaboration de politiques publiques relevant du régime linguistique. Ensuite, que les organismes subventionnaires sous-financent la recherche sur les questions linguistiques. Les trois autres textes colligent les impressions d'acteurs qui vivent ou qui ont vécu au quotidien la réalité des régimes linguistiques au Canada : un chapitre résume une table ronde qui a rassemblé quatre anciens commissaires aux langues officielles, un chapitre a été écrit par François Boileau, commissaire aux services en français de l'Ontario, et un dernier par Graham Fraser, commissaire aux langues officielles. Ils soulignent que, tant à l'échelon provincial que fédéral, l'adoption de lois linguistiques a bousculé certaines idées dominantes et a suscité de vives oppositions, qui se sont atrophiées avec le temps. Ils jettent aussi un regard vers l'avenir généralement positif pour autant que la population canadienne embrasse véritablement la dualité linguistique.

Au-delà de l'erreur de formulation du titre en français (il aurait fallu écrire « les politiques *des langues officielles* au Canada », le pluriel étant d'ailleurs utilisé dans la formulation en anglais), le collectif a quelques défauts interdépendants. D'abord, il y a beaucoup de redites entre les chapitres – les auteurs reviennent régulièrement sur les mêmes événements et sur les mêmes composantes du régime linguistique fédéral. On ne peut imputer la faute aux auteurs des chapitres. Les directeurs auraient dû mieux baliser leurs attentes à l'égard des auteurs pour éviter les redondances et assurer une meilleure fluidité entre les textes. D'ailleurs, l'introduction du livre n'annonce rien en ce sens. Après quelques propos liminaires, l'introduction n'est qu'une enfilade de résumés des chapitres qui se suivent – pas de positionnement théorique ou épistémologique, pas de problématique ou de justification, pas de constats ou de synthèse, pas de ligne directrice. Il n'y a donc pas de réflexion globale sur l'ensemble de la question, ce qui aurait été intéressant de la part de deux chercheurs aussi établis que ceux qui ont dirigé la publication de l'ouvrage.

Malgré tout, trois chapitres sortent du lot pour de bonnes raisons, surtout ceux qui présentent une perspective plus critique à l'égard du régime linguistique fédéral. D'abord, celui de Landry, qui souligne que la vitalité des communautés linguistiques minoritaires a continué de décroître malgré l'égalité formelle des deux langues officielles et qui appelle à une mise en œuvre de la *Loi* qui contribuerait à l'autonomie culturelle de ces communautés, c'est-à-dire à la prise en charge par les minorités des conditions qui assureraient leur pérennité. Ensuite, celui de Foucher, qui passe en revue les moyens d'action en matière linguistique et les parties de la *Loi* en les interprétant et en les critiquant. Il va sensiblement dans le même sens que Landry en proposant que la partie VII de la *Loi* puisse mener à la reconnaissance d'un droit à la gouvernance pour les minorités linguistiques, ou autrement dit d'un droit à la prise en charge d'institutions contribuant à leur vitalité. Finalement, celui

de Hayday, qui rappelle le cadre institutionnel propre au fédéralisme canadien qui balise la capacité d'action de chacun des acteurs. Il y a aussi lieu de souligner que le texte de Couture et Ipperciel est fort intéressant et propose une perspective originale pour étudier la question linguistique au Canada, mais que sa résonance aurait peut-être été plus grande s'il avait été publié ailleurs. Il détonne trop par rapport aux autres chapitres, et on perçoit mal comment il contribue à l'objectif fixé par les directeurs de l'ouvrage.

D'autres offrent une contribution moins substantielle, particulièrement les trois textes produits par les différents commissaires. Ils sont certes bien placés pour tracer le bilan des 40 dernières années dans le domaine des langues officielles, ce qui nous incite à croire qu'ils offriront un regard original sur la question. Si leur participation à un tel collectif est la bienvenue, leurs textes se limitent malheureusement à quelques anecdotes enrobées de propos convenus. On aurait souhaité qu'ils aillent au-delà des propos habituels sur la contribution des langues officielles à l'identité canadienne, sur le bien-fondé d'adopter des lois linguistiques ou encore sur l'avenir prometteur des communautés minoritaires linguistiques.

Bref, la lecture d'*Après quarante ans* présente un intérêt mitigé. La formule bilingue privilégiée par les directeurs alourdit la lecture. Les habitués de la question n'y apprendront presque rien de nouveau. Le collectif relève beaucoup plus du bilan que de la contribution originale. La ligne directrice aurait dû être « *Après quarante ans, où en sommes-nous et vers où allons-nous?* », plutôt que « *Qu'est-ce qu'on a fait depuis quarante ans?* » Cette dernière question a été abondamment traitée; c'est vers la première que l'on devrait dorénavant se tourner.

Martin Normand

martin.normand@umontreal.ca